

Admission en E.H.P.A.D. ou Soins Longue Durée



Les demandes d'admission doivent être déposées sur le site ViaTrajectoire.

Formalités Administratives et Pièces à fournir

Si les pièces administratives n'ont pas été jointes au dossier de demande d'admission, vous devrez nous fournir le plus rapidement possible :



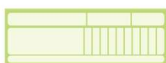
Une copie de la pièce d'identité (carte d'identité, passeport...)



une copie de l'attestation de droits ouverts à la Sécurité Sociale



La Carte vitale (au moment de l'entrée uniquement)



une copie de la Carte mutuelle (ou attestation de prise en charge CMU complémentaire)



une copie des justificatifs des ressources (relevés annuels des caisses de retraite)



une copie du dernier avis d'imposition



une copie du livret de famille



une copie du jugement de tutelle ou curatelle (si c'est le cas)



l'engagement de payer qui vous sera remis par l'établissement

Où vous adresser ?

Ces démarches sont à effectuer par vous-même ou vos proches, au bureau des entrées, situé à l'entrée principale (Ronde).

Les Frais d'Hébergement

Le prix de journée se décompose de 3 volets :

- ❖ Le forfait soins financé directement par les caisses d'assurance maladie
- ❖ Le tarif dépendance à charge du résident après déduction de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- ❖ Le tarif hébergement à charge du résident, de sa famille ou de l'aide sociale.

L'engagement de payer, signé à l'entrée, mentionne les conditions financières et les tarifs en vigueur arrêtés par le Président du Conseil Départemental.

Les Aides Financières Possibles

- ❖ L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie en établissement

Si vous ne bénéficiez pas déjà de l'APA à votre domicile, un dossier peut être retiré au bureau des entrées.

- ❖ L'Allocation logement à caractère social
Le dossier peut être retiré au bureau des entrées